



SOMMAIRE

LE PÔLE COIFFURE BIEN-ÊTREp. 3
 Présentation Nos atouts Offres de formations au CFA du Centre de formation Aditi
NOS FORMATIONS p. 4 - 6
CAP Métiers de la coiffurep. 4 - 5
3 possibilités de contrats selon la situation du candidat
 CAP en contrat d'apprentissage en 2 ans
BP coiffure
2 possibilités de contrats selon la situation du candidat
☐ BP en contrat d'apprentissage en 2 ans p. 6
☐ BP en contrat de professionnalisation en 2 ans p. 6
AUTRE FORMATIONS DIPLÔMANTEp. 7
MC - Mention Complémentairep. 7
☐ MC coiffure en 1 an p . 7
LE CANDIDATp. 8
 Quelles différence entre un contrat d'apprentissage et un contrat de professionnalisation? Comment s'inscrire au CFA ?
L'EMPLOYEURp. 9
Le rôle du maître d'apprentissage
Le CFA vous accompagne

NOTRE ORGANISATIONp. 10

Alternance au CFA

Les aides pour les employeurs

- Restauration
- Les locaux du CFA

INFORMATIONS PRATIQUES ET PLAN D'ACCÈSp. 11

- Les horaires du CFA
- Venir au CFA



Le Pôle Coiffure Bien - être vous accueille à FREJUS, depuis la rentrée de septembre 2021, pour former les apprentis au métier de coiffeur.

Ce CFA est spécialisé à 100% dans la coiffure. En effet, la coiffure est notre spécialité et nous avons à cœur de proposer une formation de qualité pour les coiffeurs de demain!

« L'apprentissage : le tremplin vers la réussite, l'avenir de l'économie »

Le Centre de Formation d'Apprentis « ADITI » est un établissement de formation situé à FREJUS.

Le CFA est géré par Nathalie D'HULST, qui est l'organisme de formation. Présidente de jury d'examen en étroite collaboration avec l'académie de NICE. Nathalie D'HULST Vice-présidente de L'UNEC est la principale organisation professionnelle des chefs d'entreprise de la coiffure.

NOS ATOUTS

☐ La coiffure : notre spécialité

Dans notre maison, plusieurs générations de coiffeurs ont été formés depuis 2013. Depuis, nous n'avons jamais cessé de travailler pour former de bons professionnels.

La coiffure nous tient à cœur et nous la défendons!

□ Qualités pédagogiques

Pour garantir la réussite professionnelle des élèves nous veillons à :

- mettre en pratique leur savoir-faire avec la méthode de base de formation en coiffure,
- leur faire bénéficier d'un apprentissage calqué sur le référentiel du diplôme national,
- renforcer leurs connaissances générales.

Nous travaillons avec des bases de coupe très structurées pour une méthode de formation d'excellence. Les formateurs de pratique professionnelle sont formés à cette méthode.

À travers divers outils pédagogiques, le CFA met à disposition des exercices de mise en situation avec un accès aux vidéos learning via l'App consultable à tout moment gracieusement par l'apprenant, le formateur et le tuteur.



☐ Label: QUALIOPI

Le Centre de formation ADITI OF6CFA-VAE détiennent la certification qualité Qualiopi : Le pôle coiffure, un pôle d'excellence !



Qualiopi est une certification qualité Nationale. Elle permet aux organismes de formation de bénéficier de fonds publics ou mutualisés. Elle atteste la qualité des prestataires d'actions de formation. Cette certification est gage de qualité, de professionnalisme et de satisfaction pour nos stagiaires. Obtenir cette certification confirme notre engagement sincère de qualité et d'exigence auprès de nos stagiaires, des élèves et des apprentis de notre école.

■ Nos équipes

La formation est assurée par une équipe pédagogique sérieuse, composée de professionnels de la coiffure et d'enseignants géné raux; Elle est mobilisée auprès des élèves pour proposer aux professionnels de futurs collaborateurs de qualités.





OFFRES DE FORMATIONS AU CFA PÔLE COIFFURE BIEN-ÊTRE

CAP Métiers de la coiffure 3 possibilités de contrats selon la situation du candidat	BP coiffure 2 possibilités de contrats selon la situation du candidat	MC coiffure
 CAP en contrat d'apprentissage en 2 ans CAP en contrat de professionnalisation en 1 an 	 BP en contrat d'apprentissage en 2 ans BP en contrat de professionnalisation en 2 ans 	MC coiffure en 1 an
CAP en cursus privé en 1 ou 2 ans		3

Le **Certificat d'Aptitude Professionnelle Métiers de la coiffure** est un diplôme de niveau V.

Le CAP est le premier niveau de formation au métier de coiffeur.

Le titulaire du CAP Coiffure réalise des coupes, des colorations, des mises en forme et des coiffage s. Il assure l'accueil du client, le conseil et la vente de produits et prestations.

CAP EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

CONDITIONS GÉNÉRALES	DURÉE ET ALTERNANCE	MATIÈRES ENSEIGNÉES	соûт
Avoir entre 16 et 29 ans Avoir 15 ans révolus et avoir terminé le cycle du collège (3ème) □ Avoir signé un contrat d'apprentissage avec l'entreprise d'accueil ce qui confère un statut d'apprenti étudiant des métiers	Formation en 2 ans, dès la sortie de la 3ème Rythme de l'alternance: 1 semaine au CFA: 15h00 à l'école et 20h00 en entreprise: 2 jours (mardi, mercredi à l'école - 3 jours (jeudi, vendredi et samedi) en entreprise 1 semaine en entreprise 35h00 pendant les vacances scolaire 400 heures annuelles de cours soit 26 semaines de cours par an	Enseignement professionnel: Pratique professionnelle, Technologie, Biologie, Chimie, Communication, Prévention Santé Environnement (PSE), Arts appliqués Enseignement général: Français, Histoire-Géographie, Maths, Education Physique et Sportive, Anglais	Les frais de scolarité ne sont pas à la charge de l'élève. Ils sont pris en charge dans le cadre du contrat d'apprentissage.

CAP EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION	DURÉE ET ALTERNANCE	MATIÈRES ENSEIGNÉES	соûт
 Avoir entre 16 et 25 ans révolus Être demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus Avoir validé un diplôme de niveau IV ou à minima les épreuves des enseignements généraux (Mathématique, histoire, géographie, français) afin d'en être dispensé. Avoir signé un contrat de professionnalisation avec l'entreprise d'accueil ce qui confère un statut de salarié. 	Formation en 1 an sous condition de diplôme acquis Rythme de l'alternance : par semaine > 15h00 à l'école > 20h00 en entreprise > jours à l'école à déterminer selon le planning des cours 364 heures annuelles de cours soit 26 semaines sur l'année	Enseignement professionnel: Pratique professionnelle, Technologie, Biologie, Chimie, Communication, Prévention Santé Environnement (PSE), Arts appliqués Pas d'enseignement général	Achat de matériel coiffure, livres, livrets de cours à la charge de l'élève : 563 € pour la 1ère année Les frais de scolarité ne sont pas à la charge de l'élève. Ils sont pris en charge dans le cadre du contrat de professionnalisation.

CAP EN CURSUS PRIVÉ

Le cursus privée propose deux formations au CAP coiffure : en 1 an ou en 2 ans.

Le Certificat d'Aptitude Professionnelle Coiffure est un diplôme de niveau V. Le CAP est le premier niveau de formation au métier de coiffeur.

Le titulaire du CAP Coiffure réalise des coupes, des colorations, des mises en forme et des coiffages. Il assure l'accueil du client, le conseil et la vente de produits et prestations.

NOS FORMATIONS	CAP en 2 ans	CAP en 1 an
	Conditions d'admission :	Conditions d'admission :
	 Avoir 14 ans révolus Avoir terminé le cycle du collège (3ème) 	☐ Être titulaire d'un diplôme ou en formation adulte.

LA PARTICULARITÉ DU PRIVÉ

Il s'agit d'une **convention de formation** signée entre un jeune et le CFA afin d'assurer le complément de formation en vue de l'obtention d'un diplôme. C'est l'élève qui s'inscrit au CFA et s'engage à payer la formation par ses propres moyens.

Le CFA est tenu de trouver un salon d'accueil à chaque élève lors de son inscription.

Durant son stage dont l'intégralité fait partie d'un cursus pédagogique mis en place par le CFA, le stagiaire ne pourra préte ndre à aucun salaire. Toutefois, l'entreprise s'engage à attribuer au stagiaire une **gratification mensuelle** à l'élève.

La convention est signée pour les 2 ans de la formation (ou 1 an selon la situation du candidat.

Le cursus privé s'adresse à tout type de personne : jeune ou personne en reconversion professionnelle.

MATIÈRES ENSEIGNÉES

Enseignement professionnel:

Pratique professionnelle, Technologie, Biologie, Chimie, Prévention Santé Environnement (PSE), Arts appliqués

Enseignement général:

Français, Histoire-Géographie, Maths, Communication, Education Physique et Sportive, Anglais

CAP en 2 ans (par an)	CAP en 1 an
Coût total: 3 290 € Inclus, les frais d'inscriptions: 890 € (à régler à l'issue de la rentrée)	Coût total: 3 620 € Inclus, les frais d'inscriptions : 920 € (à régler à l'issue de la rentrée) Possibilités de paiements :
Possibilités de paiements : 2 400 € • Solde au comptant : 2 400 € • OU 3 mensualités (oct-nov-déc) : 800 €	 Solde au comptant :

> En plus, **fournitures à prévoir** : achat de matériel coiffure, livres, livrets de cours, Méthode Pivot Point... : **environ 567 € la 1ère année*** règlement mensuel effectué par prélèvement automatique sans frais

AIDES FINANCIÈRES POUR LE CURSUS PRIVÉ

Le CFA est habilitée à recevoir des élèves boursiers. Dès le mois de mars, vous pourrez :

- $\ \square \ Soit \ déposer \ un \ dossier \ dans \ l'établissement fréquent \'e \ au \ moment \ de \ la \ demande \ de \ bourse$
- ☐ Soit faire une demande de dossier auprès de notre établissement, si vous n'êtes pas scolarisé.



Le Brevet Professionnel est un diplôme de niveau IV (équivalent au Baccalauréat) qui complète la formation du CAP Coiffure.

Le diplôme de Brevet Professionnel Coiffure est obligatoire pour s'installer et gérer un salon de coiffure.

Cette formation permet d'occuper des postes de chef d'entreprise, directeur technique, coiffeur, animateur ou responsable technique et conseiller professionnel.

BP EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

CONDITIONS GÉNÉRALES DURÉE ET ALTERNANCE MATIÈRES ENSEIGNÉES COÛT D'ADMISSION · Avoir entre 16 et 29 ans • Formation en **2 ans**, dès **Enseignement professionnel:** Les frais de scolarité ne sont l'obtention du CAP coiffure pas à la charge de l'élève. Ils Pratique professionnelle Être **titulaire du CAP** sont pris en charge dans le (coupe, coloration, frisage, Coiffure Rythme de l'alternance : défrisage, entretien du système cadre du contrat > 1 semaine au CFA: 15h00 à pilo-facial, coiffure d'apprentissage. • Avoir signé un contrat l'école et 20h00 en évènementielle), Technologie, d'apprentissage avec entreprise: Gestion et management de - 2 jours (mardi, mercredi) l'entreprise d'accueil ce qui l'entreprise, Vente-conseil, Arts à l'école - 3 jours (jeudi, confère un statut d'apprenti appliqués vendredi et samedi) en étudiant des métiers entreprise Enseignement général: > 1 semaine en entreprise Physique et chimie appliquées, :35h00 biologie appliquée, expression et ouverture sur le monde 400 heures annuelles de cours soit 26 semaines de cours par an.

BP EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

CONDITIONS GÉNÉRALES	DURÉE ET ALTERNANCE	MATIÈRES ENSEIGNÉES	соûт
 Avoir entre 16 et 25 ans révolus Être demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus Être titulaire du CAP Coiffure Avoir signé un contrat de professionnalisation avec l'entreprise d'accueil ce qui lui confère un statut de salarié. 	Formation en 2 ans, dès l'obtention du CAP coiffure Rythme de l'alternance : par semaine > 08h00 à l'école soit 1 jour de cours par semaine > 27h00 en entreprise soit 4 jours en entreprise 312 heures annuelles de cours soit 39 semaines de cours par an	Enseignement professionnel: Pratique professionnelle (coupe, coloration, frisage, défrisage, entretien du système pilo-facial, coiffure évènementielle), Technologie, Gestion et management de l'entreprise, Vente-conseil, Arts appliqués Enseignement général: Physique et chimie appliquées, biologie appliquée, expression et ouverture sur le monde	Achat de matériel coiffure, livres, livrets de cours à la charge de l'élève: 470 € pour la 1ère année Les frais de scolarité ne sont pas à la charge de l'élève. Ils sont pris en charge dans le cadre du contrat de professionnalisation.



MENTION COMPLÉMENTAIRE COIFFURE COUPE COULEUR

La Mention Complémentaire Coiffure Coupe Couleur se réalise après le CAP Coiffure Destinér à améliorer la technique des jeunes titulaires d'un CAP, elle permet d'obtenir une formation professionnelle spécialisée en techniques de coupes et de coloration.

Le titulaire d'une MC applique les techniques de décoloration, méchage, balayage dégradés de couleur et de coloration, il développe au sein du salon tous styles de coupe (hommes-femmes) et maîtrise les techniques de mises en forme et de coiffage, quivont lui permettre de réaliser des coiffures personnalisées.



CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION

- ☐ Avoir entre **16 et 29 ans**
- Étre titulaire du CAP
 Métiers de la coiffure
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec l'entreprise d'accueil ce qui confère un statut d'apprenti étudiant des métiers

DURÉE ET ALTERNANCE

- Possibilité
 d'aménagement des
 parcours de formation en
 fonction de l'expérience,
 des diplômes antérieurs,
 d'unités obtenues et du
 statut.
- Formation en **1 an**, dès l'obtention du CAP coiffure
- $_{\sqcap}$ Rythme de l'alternance :
 - > 18 semaines avec 1 jour de cours par semaine
 - > 18 semaines avec 2 jours de cours par semaine > jours à l'école selon le

planning des cours

400 heures annuelles de cours soit 36 semaines de cours par an.

MATIÈRES ENSEIGNÉES

Enseignement professionnel:

Pratique professionnelle, Technologie, Biologie, Communication, Environnement professionnell, Relations professionnelles, Dossiers de situation professionnelle, Arts appliqués

Enseignement général:

Français, Anglais, Maths -Gestion

COÛT

Les frais de scolarité, l'achat de matériels de coiffure et la Méthode Pivot Point ne sont pas à la charge de l'élève. Ils sont pris en charge dans le cadre du contrat d'apprentissage.







Quelle est la différence entre un contrat d'apprentissage et un contrat de professionnalisation ?

Dans le cadre d'une formation en alternance, le contrat d'apprentissage (formation initiale) et le contrat de professionnalisation (formation continue) sont 2 types de contrats de travail qui conjuguent formation théorique dans un établissement d'enseignement et formation pratique en entreprise. Ils poursuivent le même objectif de formation, mais ont des modalités d'application spécifiques.

Parmi les différences, ils ne s'adressent pas aux mêmes types de personnes formées :

LA PARTICULARITÉ DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

> Le contrat d'apprentissage s'adresse aux jeunes de 16 à > Le diplôme, les jeunes âgés de 16 à 25 ans, les demandeurs d'emploi II s'agit d'un contrat de travail à durée déterminée signé entre un jeune et un employeur qui désigne le CFA afin Le contrat complément de formation en vue de conclu entre un employeur qui inscrit l'acquisition — dans le cadre de la formation continue — qualification professionnelle (diplôme, titre, certificat de 35 professionnelle...) reconnue par l'État et/ou le temps de travail). Ce contrat est en général de 2 ans.

L'apprenti est un salarié soumis à des droits et obligations.

LA PARTICULARITÉ DU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

contrat de professionnalisation concerne les 29 ans. titulaires d'un âgés de 26 ans.

de professionnalisation est un contrat de travail d'assurer le et un salarié. Il permet l'obtention d'un diplôme. C'est l'employeur l'apprenti au CFA. L'apprenti perçoit un salaire sur la base d'une heures (les heures passées au CFA comptent dans de qualification la branche professionnelle.

Comment s'inscrire au CFA?

1/ Déposer une demande de candidature : compléter la fiche de pré-inscription jointe à la plaquette.

Attention, la pré-inscription n'entraîne pas une inscription définitive qui dépend de la signature d'un contrat de travail (sauf cursus privée)

2/ Rechercher une entreprise pour conclure un contrat.

<u>Pour rendre votre recherche d'entreprise plus efficace :</u>

- ☐ Définir son projet professionnel à court et moyen terme
- ☐ Cibler les entreprises (taille, zone géographique, secteur d'activité,)
- ☐ Être mobile
- ☐ Utiliser son entourage et son réseau de connaissances
- ☐ Aller à la rencontre des professionnels pour avoir connaissance de leur métier (démarches personnelles, salons, forums....)
- ☐ Nous contacter directement pour recueillir conseils et listes d'employeurs
- 3/Lorsque vous avez trouvé l'entreprise, un dossier d'inscription vous sera envoyé.
- 4/ C'est l'entreprise qui vous inscrit au CFA.

Nous avons des listes d'employeurs à votre disposition pour vous aider dans votre recherche. N'hésitez pas à nous contacter !



L'EMPLOYEUR

Le rôle du maître d'apprentissage

L'employeur (ou le maître d'apprentissage) s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis.

Qui peut l'être?

Le chef d'entreprise

- Un salarié
- salariée Une personne non (conjoint collaborateur, associé...)
- La personne désignée devra exercer des fonctions dans l'entreprisedeman i è r e permanente, en relation directe avec la qualification visée par l'apprenti.

Quelle expérience doit-il avoir?

Elle doit être en relation directe avec la qualification visée par l'apprenti et d'une durée de :

- · 2 ans, minimum, s'il est titulaire d'un titre ou diplôme équivalent à celui préparé par le jeune
- 3 ans, minimum, s'il n'est pas titulaire d'un titre ou diplôme équivalent à celui préparé par le jeune.

Le maître d'apprentissage doit :

Être impérativement sur le lieu de travail en même temps que l'apprenti, ☐ Accueillir le jeune et l'intégrer dans l'entreprise,

Transmettre son savoir et savoir-faire en fonction du diplôme préparé, Communiquer avec l'apprenti,

- ☐ Evaluer régulièrement et définir avec lui des axes de progrès,
- ☐ Gérer l'alternance avec le CFA et les outils proposés,
- Participer aux examens blancs.

Le CFA vous accompagne

Le CFA met à votre disposition une équipe de professionnels pour répondre aux mieux à vos questions et vos besoins, dans le cadre de votre politique de recrutement en alternance.

LE SUIVI DE LA FORMATION

Durant toute la durée du contrat le CFA vous accompagne dans votre mission de formateur :

> Le livret d'apprentissage

Il est le support permettant la liaison entre l'entreprise, le CFA et l'apprenti. C'est un outil qui permet de suivre la progression de l'apprenti dans sa formation, le travail réalisé tant en entreprise qu'au CFA. On y retrouve toutes les informations de référence sur l'apprentissage et le diplôme préparé.

> Les visites en entreprises

Durant la formation, un formateur référent de votre apprenti se déplacera dans votre entreprise pour blirle contrat d'apprentissage. faire le point sur la formation.

> Les réunions d'informations

Vous serez conviés à des réunions collectives au CFA au cours desquelles différentes thématiques seront abordées (l'évaluation, la progression pédagogique dans l'entreprise, les examens ...) vous permettant de rencontrer d'autres maîtres d'apprentissage et ainsi de confronter vos différentes expériences.

AIDE UNIQUE POUR L'APPRENTISSAGE

Pour les contrats d'apprentissage conclus à compter du 1er janvier 2019, une aide unique aux employeurs d'apprentis remplace l'aide TPE jeunes apprentis, la prime régionale à l'apprentissage pour les TPE, l'aide au recrutement d'un apprenti supplémentaire et le crédit d'impôt Apprentissage.

AVANTAGE COTISATIONS

salariés (régime général)

☐ Exonération de charges salariales pour les salaires en

dessous de 79% du SMIC Réduction Fillon sur les charges patronales : les allègements de charges

patronales s'appliquent comme pour les autres

L'aide financière versée aux employeurs d'apprentis est fixée à :

- 4 125 € maximum pour la 1ère année d'exécution du contrat;
- 2 000 € maximum pour la 2ème année d'exécution du contrat
- 1 200 € maximum pour la 3ème année d'exécution du contrat.

VOUS RECHERCHEZ UN APPRENTI

Contactez-nous, nous avons des CV à votre disposition.

INSCRIRE VOTRE APPRENTI

Dés que vous avez recruté votre apprenti, contactez-nous afin d'ét a

Retrouvez plus d'informations sur l'accompagnement et les aides employeurs site internet : https://aditiformation.wixsite.com/monsite

RESTAURATION

Le Pôle Coiffure Bien-être ne propose pas de service de restauration, mais un espace équipé permet aux élèves de déjeuner sur place avec frigidaire et micro-onde.

De plus, à 5 minutes à pied, se trouve une zone de restauration rapide à proximité de l'école.

Déjeuner: 13h00-14h00



LES LOCAUX DU CFA













INFORMATIONS PRATIQUES ET PLAN D'ACCES

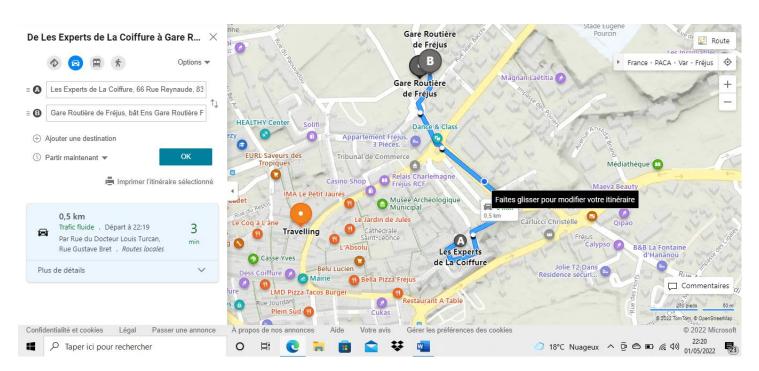
LES HORAIRES DU CFA

Du lundi au mercredi: 8h45-13H00 et 14H00-18H15

VENIR AU CFA

Transports en commun:

La gare routière se trouve à proximité de l'école : voir plan ci-dessous.



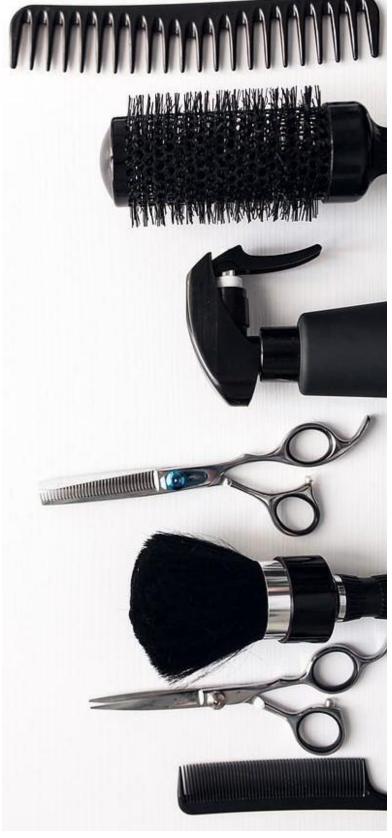
Tous les itinéraires et horaires sont à consulter sur le site :

> Itinéraire : Réseau Bus Fréjus Saint-Raphaël | Estérel Côte d'Azur (esterel-cotedazur.com)



« L'APPRENTISSAGE : LE TREMPLIN VERS LA RÉUSSITE, L'AVENIR DE L'ÉCONOMIE »





CENTRE DE FORMATION ADITI OF-CFA-VAE

66 rue REYNAUDE 83600 FREJUS Tél : 06.48.18.77.72 Mail : <u>aditiformation@gmail.com</u> Enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 93 83 05 252 83 auprès de la préfecture de région

Provence-Alpes-Côte d'Azur

SIRET: 79104029800030 UAI: 0831802H

Programme de formation disponible sur mon site: https://aditiformation.wixsite.com/monsite

